

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 600

12 mars 2013

SOMMAIRE

Altadis Luxembourg S.A.	28797	Holstein Retail S.A.	28754
Bielefeld Germany	28769	International Paper Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	28791
Burntan Luxembourg S.à r.l.	28759	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	28790
Cameron LUX EUR Sàrl	28797	Interstate Europe Investments - Ursa Ma- jor Investments Hotels Limited	28795
Cameron Lux I Sàrl	28800	Nordnet Securities Luxembourg S.A.	28779
Chanpia Lux SA	28775	NTS Invest S.A.	28791
Château Prado S.à.r.l.	28776	Quadrat Holding S.à r.l.	28776
Cofhylux	28778	Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.	28775
Cordius	28754	SEF	28800
Creativ-Ceutical Export S.A.	28790	Silverscreen S.à r.l.	28772
CTS Coating Technology System S.A. ...	28790	Société de Participation Betafence	28757
Domani S.A. SPF	28798	Syrdall Investments S.A.	28781
EdR Real Estate (Eastern Europe) Partici- pations S.à r.l.	28798	Thor Trading, S.à r.l.	28799
EIF Soparfi A S.à r.l.	28797	Tiber Holdings S.A.	28799
EOF Soparfi A S.à r.l.	28796	Tobiak S.A.	28799
Equity Liner S.A.	28796	Unicapital S.A.	28800
Euro Investment and Finance S.A.	28796		
Greeneden Lux 3 S.à r.l.	28798		
GVM Debentures Lux 1 S.A.	28759		

Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.128.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 janvier 2013 a décidé de:

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Koen VAN DE MAELE, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE 136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014.

Pour CORDIUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Fonds d'Investissement spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013017718/24.

(130021440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Holstein Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 134.370.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "HOLSTEIN RETAIL S.A.", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 134.370, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of December 2007, published in the Mémorial C number 87 of the 12th of January 2008. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Transfer the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.
- 3.- Postpose the end of the financial year from the 30th of November to 31st of December.
- 4.- Amend subsequently article 16 of the articles of incorporation.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the address of the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

Second resolution

The meeting resolves to postpone the closing date of the financial year from the 30th of November to the 31st of December and subsequently decides to amend article 16 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year."

Transitory provision

The financial year which started on 1st of December 2011 shall end on the 31st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the Director Bastow Charleton S.à r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 800.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOLSTEIN RETAIL S.A.", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 134.370, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 87 du 12 janvier 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3.- Postposément de la date de la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.

4.- Modification subséquente de l'article 16 des statuts.

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que l'administrateur Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013012259/132.

(130013915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Société de Participation Betafence, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.506.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.262.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing at residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder Société Financière Betafence, société à responsabilité limitée, a private limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office in 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109543 (the "Sole Shareholder" or the "Appearing party"),

represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Appearing Party represented as stated above has requested the undersigned notary to state:

1) That Société Financière Betafence (prenamed) is the sole shareholder of the Company, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, on 4 November 2005, published on 28 February 2006 on the Memorial number 434 page 20805 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112262, which articles of association have been modified the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 29 December 2005, published on 5 May 2006 on the Memorial number 887 page 42561.

2) That the capital of the Company is fixed at EUR 9,306,800 (nine million three hundred and six thousand eight hundred), divided into 372,272 (three hundred and seventy-two thousand, two hundred and seventy-two) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

Capital Increase

The Sole Shareholder decides to increase the capital of the company by an amount of EUR 3,200,000 (three million two hundred thousand Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 9,306,800 (nine million three hundred and six thousand eight hundred Euros) to EUR 12,506,800 (twelve million five hundred and six thousand eight hundred) by the issuance of 128,000 (one hundred and twenty-eight thousand) shares each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros).

Subscription and paying up

The Sole Shareholder has declared to subscribe all the 128,000 (one hundred and twenty-eight thousand) shares and to fully pay them up together with a share premium of EUR 12,800,000 (twelve million eight hundred thousand Euros). The amount of EUR 16,000,000 (sixteen million Euros) is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the company, so as to be worded as follows:

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,506,800 (twelve million five hundred and six thousand eight hundred Euros) divided into 500,272 (five hundred thousand two hundred and seventy-two) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, fully paid-up.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 6,000 (six thousand Euros).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the Appearing Party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the Appearing Party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique Société Financière Betafence, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109543 («l'Associé Unique» ou la «Partie Comparante»),

représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la Partie Comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1) Société Financière Betafence (prénommée) est l'associé unique de Société de Participation Betafence, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résident au Luxembourg, en date du 4 novembre 2005, publié le 28 février 2006 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434, page 20805 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112262, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 29 septembre 2005, publié le 5 mai 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 887, page 42561.

2) Le capital social de la Société est fixé à 9.306.800 EUR (neuf millions trois cent six mille huit cents Euros) représenté par 372.272 (trois cent soixante-douze mille deux cent soixante-douze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

3) Après énonciation des éléments ci-dessus, la partie comparante ci-dessus prénommée et représentant l'intégralité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Augmentation de capital

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 3.200.000 EUR (trois millions deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 9.306.800 EUR (neuf millions trois cent six mille huit cents Euros) à 12.506.800 EUR (douze millions cinq cent six mille huit cents Euros), par la création et l'émission de 128.000 (cent vingt-huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire aux 128.000 (cent vingt-huit mille) nouvelles actions et les libère intégralement ensemble avec une prime d'émission de 12.800.000 EUR (douze millions huit cent mille Euros). Le montant de 16.000.000 EUR (seize millions Euros) est à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.506.800 EUR (douze millions cinq cent six mille huit cents Euros), divisé en 500.272 (cinq cent mille deux cent soixante-douze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.000 EUR (six mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la Partie Comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSE à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la Partie Comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17869. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011823/114.

(130013064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Burntan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.312.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société Burntan Luxembourg S.à r.l., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117312.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2013017647/12.

(130021303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

GVM Debentures Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.500.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of January.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Grupo Villar Mir S.A., a public limited liability company (sociedad anonima) duly incorporated under the laws of the Kingdom of Spain with its registered address at Paseo de la Castellana 259 D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid in volume 14695, folio 167, sheet M-243775 (the Shareholder), here represented by Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in a capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "GVM Debentures Lux 1 S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, in accordance with article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities (including convertible or exchangeable bonds or notes) on a stand alone basis under or one or more issue programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, in accordance with article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of May of each year at 13.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices for meetings of the shareholders of the Company. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a single director (the Sole Director) only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors, who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a physical person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members, who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, who participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the members of the Board is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law or decided by the General meeting, an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, in accordance with article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2013. The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Tomas Garcia Madrid with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain;

(ii) Manuel Garrido Ruano with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain; and

(iii) Inigo Cano Asua with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain.

3. that there be appointed Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

4. that the terms of office of the directors will be of one year;

5. that the term of office of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) will expire after the annual General Meeting of the year 2014;

6. that the address of the registered office of the Company is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A COMPARU:

Grupo Villar Mir S.A., une société anonyme (sociedad anónima) de droit espagnol ayant son siège a Paseo de la Castellana 259 D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne et enregistrée auprès du Registre Mercantile dans le volume 14695, folio 167, page M-24775 (l'Actionnaire),

ici dûment représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «GVM Debentures Lux 1 S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou la propriété de titres, de créances et de tous biens ou actifs (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions (y compris des obligations échangeables et/ou convertibles), sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi, de mai de chaque année à 13:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation pour les assemblées des actionnaires de la Société. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique, représentant permanent, qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro

tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes / Reviseur d'entreprise agréé. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi ou par décision de l'Assemblée Générale, un réviseur d'entreprises agréé. Le ou les commissaire(s) aux comptes est/sont élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il est/ils sont rééligible(s).

Le ou les commissaire(s) aux comptes est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le ou les commissaire(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- (1) le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
- (2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Tomas Garcia Madrid, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;
 - (ii) Manuel Garrido Ruano, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;
 - (iii) Inigo Cano Asua, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;
- (3) Deloitte S.A. ayant son adresse professionnelle à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;
- (4) les mandats des administrateurs ainsi nommés seront d'un an;
- (5) le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014;
- (6) le siège social de la Société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2368. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011552/582.

(130013421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Bielefeld Germany, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 123.953.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "BIELEFELD GERMANY", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 123.953, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, on the 11th of December 2006, published in the Mémorial C number 541 of the 5th of April 2007. The articles of incorporation have been amended by a deed of

Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 26th of June 2007, published in the Mémorial C number 1862 on the 1st of September 2007.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Transfer the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.
- 3.- Postpose the end of the financial year from the 30th of November to 31st of December.
- 4.- Amend subsequently article 16 of the articles of incorporation.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the address of the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

Second resolution

The meeting resolves to postpose the closing date of the financial year from the 30th of November to the 31st of December and subsequently decides to amend article 16 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year."

Transitory provision

The financial year which started on 1st of December 2011 shall end on the 31st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the Director Bastow Charleton S.à r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 800.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BIELEFELD GERMANY avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 123.953, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 541 du 5 avril 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1862 du 1^{er} septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3.- Postposément de la date de la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.
- 4.- Modification subséquente de l'article 16 des statuts.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que l'administrateur Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013012048/134.

(130014353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Silverscreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.235.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the members of the limited liability company SILVERSCREEN S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg 69 boulevard de la Pétrusse, registered with the Company and Trade Register under number B 105235 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on December 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 344 on April 18, 2005,

and whose articles of association have been amended pursuant to:

- the deed of Me Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on March 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 733 on July 23, 2005, and

- the deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 31, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2033 on October 30, 2006, and

- the deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on July 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1957 on September 21, 2010.

The extraordinary general meeting is opened in Luxembourg by Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Me Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, having been signed "ne varietur" by the members present, the proxy holders representing the members, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman thus declares, and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members, representing the full amount of the corporate capital of EUR 147,000 (one hundred forty-seven thousand euros) represented by 5,880 (five thousand eight hundred eighty) corporate

units, are duly present or represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda, without a prior convening notice.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows:

1. Examination and approval of the liquidation auditor (commissaire à la liquidation)'s report;
2. Approval of the liquidation accounts of the Company;
3. Discharge of the liquidator and the liquidation auditor (commissaire à la liquidation) for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company, if any, to its shareholders in proportion to their participation in the Company;
5. Determination of the place where the books of the Company shall be kept for a period of five years after the closing of the liquidation of the Company;
6. Closing of the liquidation; and
7. Miscellaneous.

The meeting of the members considering itself as duly constituted and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

Having been provided in due time with the Auditor's report, the General Meeting unanimously resolved to acknowledge and approve the said Auditor's report, which conclude that the liquidation accounts of the Company as at December 11, 2012 reflect the liquidation operations in accordance with legal and regulatory requirements applicable to companies in Luxembourg and the descriptive part of the Liquidator's report is in line with the liquidation accounts.

The Auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Having been provided in due time with the liquidation accounts as at December 11, 2012, the General Meeting unanimously resolved to acknowledge and approve the said liquidation accounts.

Third resolution

The General Meeting unanimously resolved to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, if any, to its shareholders in proportion to their participation in the Company.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to keep the books of the Company for a period of five years at the former registered office of the Company in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Petrusse.

Sixth resolution

The General Meeting declared the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille douze, le dix-sept décembre,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SILVERSCREEN S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite dans le Registre de Commerce et des Sociétés sous le

numéro B 105235 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 18 avril 2005,

Et dont les statuts ont été modifiés suivant

- acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 23 juillet 2005, et

- acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2033 du 30 octobre 2006, et

- acte reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19157 du 21 septembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à Luxembourg par Maître Pierre METZLER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Maître Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents, les mandataires représentant les associés, les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de EUR 147.000 (cent quarante-sept mille euros) représenté par 5.880 (cinq mille huit cent quatre-vingt) parts sociales sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée en conséquence délibère et décide valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Examen et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;

2. Approbation des comptes de liquidation de la Société;

3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;

4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société, le cas échéant, aux actionnaires de la Société en proportion de leur participation dans la Société;

5. Détermination de l'endroit où les livres de la Société seront conservés pour une période de cinq années après la clôture de la liquidation;

6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;

7. Divers.

L'assemblée des associés se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du président, délibère et prend par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du rapport du Commissaire à la Liquidation en temps utile, l'Assemblée Générale a approuvé unanimement le dit rapport qui conclut que les comptes de liquidation de la Société au 11 décembre 2012 reflètent les opérations de liquidation conformément aux lois et obligations légales luxembourgeoises et que la description faite dans le rapport du liquidateur est conforme aux comptes de liquidation.

Le rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Seconde résolution

Ayant eu communication des comptes de liquidation au 11 décembre 2012, l'Assemblée Générale a approuvé unanimement lesdits comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a donné pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, le cas échéant, aux actionnaires de la Société en proportion de leur participation dans la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société, pour une période de cinq années à l'ancien siège social de la Société à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à la date du présent acte.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. METZLER, I. CHARLIER, L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012541/156.

(130014347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.180.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs A, Sandra Atkinson et Mark Donnelly, a changé, elle se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018141/11.

(130021743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Chanpia Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 97.231.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 28/01/2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 28 Janvier 2013 ce qui suit:

1°) démission de son poste de commissaire aux comptes de Mr Jacques DE BACKER, domicilié 52 Dompelhoekstraat à B-9230 WETTEREN.

2°) nomination au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, de Mr Nouredine ZEMNI, né le 12/03/1952 à TN-Beja, domicilié 5 rue Victor Rauter à B-1070 ANDERLECHT.

3°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Nadia ZEMNI, Née le 19/01/1981 à B-Sint –Agahta-Berchem, domiciliée 976 Lenniksebaan à B-1602 VLEESENBEEK (Sint-Pieters-Leeuw) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

4°) renouvellement du mandat d'Administrateur et d'Administrateur délégué de Mme Pia DE SMUL, née le 29/01/1947 à B-Deinze, domiciliée 976 rue de Lennik à B-1602 VLEESENBEEK jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

5°) renouvellement du mandat d'Administrateur et d'Administrateur délégué de Mr Nouredine ZEMNI, né le 12/03/1952 à TN-Beja, domicilié 5 Rue Victor Rauter B-1070 ANDERLERCHT, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Chanpia Lux SA

Référence de publication: 2013017702/23.

(130021096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Château Prado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.550.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 11 janvier 2013

Est nommé gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017703/13.

(130021380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Quadrat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.242.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Quadrat Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.242, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 January 2012 (number 153, page 7335). The articles of incorporation of the Company have not been amended until now.

The meeting is presided by Mr Dominique Le GAL, private employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Maxime NINO, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Florence GESTE, private employee, with professional address in Luxembourg.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator;
- 3.- Determination of the powers and compensations of the liquidator. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides pursuant to article 14 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr Dominique LE GAL, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on December 9, 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Quadrat Holding Sàrl», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.242, constituée suivant un acte notarié en date du 18 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 janvier 2012 (numéro 153, page 7335). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique LE GAL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Maxime NINO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Florence GESTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1.- Dissolution et liquidation de la Société;
- 2.- Nomination de liquidateur;
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur. Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide conformément à l'article 14 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Dominique LE GAL, Managing Director, né à Sevigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Le GAL, M. NINO, M.-F. GESTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62997. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013270/132.

(130014721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Cofhylux, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.128.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 07 janvier 2013

1^{ère} Résolution:

Non renouvellement du mandat de Directeur de M. Robert ELTER en tant que délégué à la gestion journalière.

2^{ème} Résolution:

Nomination de M. Carlo KIRSCH à la fonction de Directeur en tant que délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2013.

3^{ème} Résolution:

Nomination de M. Michel GONÇALVES à la fonction de Sous-directeur en tant que délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2013.

Michel GONÇALVES / Carlo KIRSCH.

Référence de publication: 2013017710/17.

(130020728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Nordnet Securities Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.856.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.563.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of December.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Nordnet Bank AB, a private limited liability company organised under Swedish law with registered office at Gustavslundsvägen 141, SE-167 14 Bromma, Sweden and registered with the register of commerce of Sweden under the number Org. Nr. 516406-0021, hereby represented by Pascale Blaschette, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bromma, on December 18th, 2012.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the appearing party is the sole shareholder of Nordnet Securities Luxembourg S.A. in liquidation, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.563. The Company was incorporated on February 19th, 1999 pursuant to a deed of the notary Alphonse Lentz, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 337 of May 12th, 1999.

The company has been put into liquidation by virtue of a deed of the notary Martine Schaeffer dated January 17th 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 767 of April 20th, 2011.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To receive the report of the liquidation auditor.
2. To approve the liquidation accounts and the distribution of any residual value of the Company to the sole shareholder.
3. To grant discharge to the liquidator, the liquidation auditor and the managers of the Company.
4. To acknowledge the closure of the liquidation.
5. To appoint a custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company, to designate a place where these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years and to decide on any measure relating to the closure of the liquidation.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder having received the conclusions of the report of the liquidation auditor resolves to approve the liquidation accounts and the subsequent distribution to it of the residual value of the Company being the total assets less the liabilities.

Second resolution

The sole shareholder resolves to grant discharge to the liquidator, the liquidation auditor and the managers of the Company for the carrying out of their respective mandates up to and during the liquidation.

Third resolution

The sole shareholder resolves to close the liquidation and acknowledges that Nordnet Securities Luxembourg S.A. in liquidation has definitively ceased to exist.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint LAB DataVault PSF SA, avec siege social a L-5366 Munsbach, rue Henri Tudor, as custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company and further resolves that these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Nordnet Bank AB, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à Gustavlundsvägen 141, SE-167 14 Bromma Suède, inscrite au registre de commerce de Suède sous le numéro Org. Nr. 516406-0021, ci-après représenté par Mme Pascale Blaschette, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bromma, le 18 décembre 2012.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de NORD-NET SECURITIES Luxembourg S.A., en liquidation, une société existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, (la "Société"), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.563, et incorporée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte passé par, le notaire Alphonse Lentz, le 19 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337, le 12 mai 1999.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine Schaeffer en date du 17 janvier 2011, publié au Mémorial C. 767 du 20 avril 2011.

Le comparant, représenté comme indiqué ci avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Remise du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation et éventuelle distribution de la valeur résiduelle de la Société à l'associé unique.
3. Décharge à accorder au liquidateur, au commissaire-vérificateur à la liquidation et aux gérants de la Société.
4. Décision de clôturer la liquidation.
5. Nomination d'un dépositaire pour la conservation des livres, documents sociaux et autres données de la Société, et désignation du lieu où ces documents seront conservés pour une période de 5 ans et décision sur toute mesure à prendre relative à la clôture de la liquidation.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, après avoir reçu les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, décide d'approuver les comptes de liquidation et la distribution subséquente de la valeur résiduelle de la société à l'associé, étant la totalité des actifs moins les pertes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge au liquidateur, au commissaire-vérificateur à la liquidation et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à et pendant la liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation et déclare que Nordnet Securities Luxembourg S.A. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer LAB DataVault PSF SA, avec siège social à L-5366 Munsbach, rue Henri Tudor, comme dépositaire des livres, documents sociaux et autres données de la Société et décide ensuite que ces documents seront conservés pour une période minimum de 5 ans.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Blaschette, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17902. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011722/119.

(130013177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Syrdall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.510.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Société anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par Monsieur Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach et Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, tous deux administrateurs de ERNST & YOUNG Luxembourg, Société anonyme.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, agissant en tant qu'unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Syrdall Investments S.A.» régie par les présents statuts («Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans Commune de Schuttrange. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, en cas de nomination d'un seul Administrateur, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des actionnaires délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Si le Conseil d'Administration ou, le cas échéant l'Administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et Sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie de mission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres Sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.4 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trois mille cents (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10), entièrement libérées.

6. Nature des actions.

6.1 Les actions peuvent être créées en certificats indiquant une ou plusieurs actions, selon le choix de l'actionnaire.

6.2 Les actions sont émises sous forme nominative ou au porteur, selon le choix de l'actionnaire.

7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominative ou au Porteur.

La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

10. Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un (1) membre, appelé Administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou un autre membre du Conseil d'Administration présent à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la Société.

La Société sera engagée en toutes circonstances en cas d'Administrateur unique par la signature individuelle de cet Administrateur, en cas de pluralité d'Administrateurs par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

15. Commissaire aux Comptes.

15.1 Un ou plusieurs commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires aux comptes élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

15.2 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Lorsque la Société comporte un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4 L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou Administrateurs de la Société.

16.5 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.6 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.7 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16.8 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

16.9 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique détenant l'intégralité du capital social de la Société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Commune de Schuttrange, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de décembre à 17.00 heures. Si la date de l'assemblée s'avérait être un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires.

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

20.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII.- Loi Applicable

23. Loi Applicable.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout ou il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 20.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 30 juin 2013.

2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les trois mille cents (3.100) actions comme suit:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., préqualifié 3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:

a) Monsieur Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, né le 18 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach;

b) Monsieur John Hames, expert-comptable, né le 6 août 1967 à Ettelbrück, demeurant professionnellement à L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann;

c) Monsieur Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, né le 9 janvier 1964 à Clervaux, demeurant professionnellement à L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann;

d) Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises, né le 29 mars 1961 à Saint-Vith, demeurant professionnellement à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, BDO Audit S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

4. Est nommé président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué, Monsieur Alain Kinsch, préqualifié, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Follows the English version of the foregoing

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Société anonyme, having its legal seat at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 88.019,

here represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given by Mr Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, professionally residing at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann and Mr Werner Weyand, réviseur d'entreprises, professionally residing at à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, both Directors of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Société anonyme.

Such appearing party, represented by its proxyholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a Société anonyme (the "Company") which it declared to establish.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name.

There is hereby established a company in the form of a Société anonyme, under the company name "Syrdall Investments S.A." which will be governed by the present Articles of Incorporation as well as by the respective laws of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in Municipality of Schuttrange. The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office. The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 In the event that the Board of Directors or the sole Director, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

2.3 The Company may maintain subsidiaries and branches both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

3.2 The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest that belong to the same group or connected in any manner.

3.3 The Company can carry out all industrial, commercial, financial, movable property or real estate transactions directly or indirectly associated with, in whole or in part, the foregoing sectors without however engaging in a regulated activity.

3.4 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital.

The subscribed capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (EUR 10) each, all of which are fully paid up.

6. Form of the Shares.

6.1 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

6.2 The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

7. Payment of Shares.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital.

8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or Bearer Form.

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

10. Board of Directors.

10.1 If there is more than one shareholder, the Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not to be shareholders. If the Company is established by one shareholder or if at a general shareholders meeting the Company has a single shareholder, the Board of Directors can be limited to one Director until the following annual general shareholders meeting.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are eligible for reappointment. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in such capacity until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In the event that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can validly meet and take decisions only if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, in which case such Directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board or any Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the sole Director, as the case may be.

13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not to be

shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the Sole Director, if there is a single Director, or the joint signature of any two of the members of the Board of Directors, if there is more than one Director, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

15. Statutory Auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, and functions. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In the event that the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.2 The statutory auditors are eligible for re-appointment.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 In the event that the Company has one sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.4 The general meeting shall elect officers comprising a chairman, a secretary, and a scrutineer, who need not be shareholders or Directors of the Company.

16.5 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the annual or another general meeting of shareholders shall be taken by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.6 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles of Incorporation of the Company shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendment to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the shareholders present or represented.

16.7 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16.8 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by any shareholder that asks to execute such minutes.

16.9 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders.

The annual general meeting of shareholders is to be held in the Municipality, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Thursday of December at 5 p.m. If this date is a holiday in Luxembourg, the annual general meeting will take place the next available business day.

18. Other General Meetings.

Any Director may convene other general meetings. A general meeting must be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

20.2 The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, will establish the drawing up of the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors, who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of Profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors or the sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII.- Applicable Law

23. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory Provisions

1) By way of exception to Article 20.1 of these Articles, the first financial year shall begin today and end on June 30, 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., aforementioned, 3,100 shares.

All of these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty one thousand Euros (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in any form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

2. Have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

a) Mr. Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, born on 18 June 1971 in Luxembourg, professionally residing at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann;

b) Mr. John Hames, chartered accountant, born on 6 August 1967 in Ettelbruck, professionally residing in L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann;

c) Mr. Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, born on 9 January 1964 in Clervaux, professionally residing in L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann;

d) Mr. Werner Weynand, réviseur d'entreprises, born on 29 March 1961 in Saint-Vith, professionally residing at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann

3. Has been elected statutory auditor: BDO Audit S.A., having its legal seat in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 147570 as réviseur d'entreprises agréé of the Company with immediate effect until the annual shareholder's meeting which will be held in 2013.

4. Mr. Alain Kinsch, aforementioned, has been named chairman of the Board of Directors and managing director, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63283. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011839/475.

(130013547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Creativ-Ceutical Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.761.

—
Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la nomination de l'Administrateur Délégué, Mr Mondher TOUMI, administrateur de société, né à Sfax (Tunisie), le 16 août 1953, demeurant professionnellement à 215, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris à partir du 01/01/2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017720/13.

(130021379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

CTS Coating Technology System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.041.

Il résulte qu'en date du 22 janvier 2013, les deux administrateurs M. Marzio Guggiari et Mme Oriana Rossi ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017722/10.

(130021606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.033.679.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 22 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant A suivant en date du 1^{er} février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination du Gérant A suivant en date du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geelen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Gérant A;
- Madame Kristien F.M Kaelen, Gérant B;
- Monsieur Jonathan Edward Ernst, Gérant B;
- Monsieur François Hinck, Gérant B;
- Madame Terri Lynn Herrington, Gérant B;
- Monsieur Olivier Taudien, Gérant B;
- Monsieur Jorge Máximo Pacheco Matte, Gérant B;
- Monsieur Eric Gérard Michel Chartrain, Gérant B;
- Monsieur Errol A. Harris, Gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2013017886/31.

(130021031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 56.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.184.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 22 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant A suivant en date du 1^{er} février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination du Gérant A suivant en date du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geelen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Gérant A;
- Monsieur Christophe d'Artois, Gérant B;
- Monsieur François Hinck, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2013017885/25.

(130021032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

NTS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 174.503.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «NTS Invest S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de juin à 12.15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT prénommée,	31.000	31.000	3.100
TOTAL:	31.000	31.000	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - b) Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né le 14/01/1964 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - c) Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, né le 26/10/1984 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DELATTRE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/01/2013. Relation: EAC/2013/877. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011728/213.

(130013470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Interstate Europe Investments - Ursa Major Investments Hotels Limited, Société en nom collectif.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.565.

Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 3 janvier 2013

En date du 3 janvier 2013, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège de la Société du 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 26 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013017888/14.

(130021796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

EOF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.035.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.073.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 janvier 2013

- La démission de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 8 janvier 2013.
- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 8 janvier 2013.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013017799/18.

(130020864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Equity Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.493.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2012 que la société CLERC S.A, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B92376, a été nommée Réviseur d'entreprises en remplacement de Monsieur Arnaud Yamalian.

Ce mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017800/14.

(130021231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Euro Investment and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.222.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 janvier 2013 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Max GALOWICH, Jean-Paul FRANK et Dan EPPS est reconduit pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 28 janvier 2013 que:

- Monsieur Max GALOWICH a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013017806/23.

(130021818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

EIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 janvier 2013

- La démission de M. Nicolas Schreurs avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant a été acceptée par l'associé unique avec effet au 8 janvier 2013.

- Peter van Opstal avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, 2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée, avec effet au 8 janvier 2013.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013017795/17.

(130020927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

—
Suite aux résolutions des actionnaires de la Société en date du 24 janvier 2013, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur suivant à compter du 1^{er} janvier 2013:

Monsieur Joannus Antonius Jozef Canta, avec adresse professionnelle au 3, Van Driellaan, 1272 KE, Huizen, Pays-Bas.

- Nomination de l'administrateur suivant à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 27 mars 2018:

Monsieur Richard Neef, né le 18 décembre 1969 à Dalfsen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 137, Frankhuizenallee, 8043 VV, Zwolle, Pays-Bas.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Monsieur Bartholomeus Franciscus Theodorus Alkemade, administrateur;

- Monsieur Wolbert Hinrik Kamphuijs, administrateur;

- Monsieur Richard Neef, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altadis Luxembourg S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013017586/21.

(130020718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cameron LUX EUR Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.383.

—
Rectificatif L-130012682

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017682/12.

(130021577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

EdR Real Estate (Eastern Europe) Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 125.165.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 janvier 2013 que la personne suivante a été révoquée de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Arnon Rabinovitz, né 6 juin 1944 à Tel Aviv, Israël, ayant son adresse professionnelle à Alrov Tower, 46 Rothschild Blvd., 66883 Tel Aviv, Israël.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Jimmy Pinto,
- Monsieur Norbert Becker,
- Monsieur Jacques Lebhar,
- Monsieur Samuel Pinto,
- Madame Cynthia Tobiano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013017766/27.

(130021115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Domani S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.410.

—
L'Assemblée Générale en date du 14 janvier 2013 a pris les résolutions suivantes:

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013017758/13.

(130021021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Greeneden Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.868.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013018669/14.

(130022618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Thor Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 83.571.

—
Cession de parts sociales

En date du 28 septembre 2012, les parts sociales ont été cédées comme suit:

- Monsieur Paul-Henri Vial cède 31 parts sociales à Monsieur Jean Biay

Il résulte que:

- Monsieur Paul-Henri Vial

né le 14 août 1982 à Lesquin (F)

demeurant à F-94480 ABLON-SUR-SEINE, 29, rue du Maréchal Foch,

détenteur des 93 parts sociales

- Monsieur Jean Biay

né le 27 juillet 1950 à Rabat (MA)

demeurant à F-78000 VERSAILLES, 5, rue Bazin,

détenteur des 31 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018284/21.

(130021076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Tiber Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.543.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 janvier 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune

- Michaël Zianveni

- Sébastien Gravière

- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CEDERLUX SERVICES SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013018285/18.

(130021162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Tobiak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.866.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} février 2013

Premier résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société AUDITSERV S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes Monsieur André Pippig, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013018294/18.

(130020735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.502.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de la Société est désormais à l'adresse suivante:

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 18 juin 2012

De plus, les adresses professionnelles de Madame Cecilia Vernersson et Monsieur Lars Friberg, administrateurs de la Société, sont également à l'adresse suivante:

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

SEF
Signature

Référence de publication: 2013018226/18.

(130021613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Unicapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 janvier 2013

La démission de Monsieur Thierry Hubert de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Angelo De Bernardi, employé privé né le 4 Mai 1943, à Esch-Sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, licencié en sciences économiques et financière, est nommé nouveau administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 23 Janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme
UNICAPITAL S.A.
Lara Nasato
Administrateur

Référence de publication: 2013018320/19.

(130021118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cameron Lux I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.003.

Rectificatif L130013492

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017684/12.

(130021580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.
